

ATTENTION : dans notre édition de mars 2015, une coquille s'était glissée dans l'article « L'Académie du SPF Finances », aussi nous reprenons ci-après intégralement l'article dans sa formulation correcte.

Veillez accepter toutes nos excuses.

Le Comité de Rédaction

L'ACADÉMIE DU SPF FINANCES

L'ORGANISATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES D'ACCESSION ET DE PROMOTION.

L'ensemble de la formation du SPF Finances est désormais regroupée au sein du centre d'expertise développement du personnel et gestion des connaissances /Académie du service P&O. Il n'y a donc plus de centre de formation professionnelle ni d'école nationale de la fiscalité.

Dans cette nouvelle structure, l'Académie supervise les formations continues voulues par les différentes administrations ainsi que les épreuves de promotion ou d'accession pour les agents statutaires : les brevets. Pour ceux d'entre nous qui ont connu l'ancienne mouture, il faut être prudent : les brevets qui amenaient au grade d'inspecteur principal (soit A3 actuel) n'existent bel et bien plus, les nouveaux brevets amènent à la classe A2. De plus, les conséquences pécuniaires d'une réussite seront différentes suivant le niveau de départ et l'appartenance à la nouvelle carrière ou à celle par bonification. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre délégué syndical.

Cet article se propose donc de faire un tour de la situation actuelle en ce qui concerne les épreuves à présenter pour accéder d'un niveau à un autre, tenant compte à la fois des règles générales en application au sein de la fonction publique, du règlement organique du SPF Finances et des informations que l'Académie a données à ce jour.

PASSAGE DU NIVEAU D VERS LE NIVEAU C

La sélection se compose d'une épreuve générale et d'une épreuve particulière, toutes deux éliminatoires.

Malgré nos questions, l'Autorité ne nous a pas encore donné d'information complémentaire au sujet de l'épreuve particulière.

Le lauréat de cette sélection doit se voir offrir une fonction au niveau supérieur dans les 18 mois qui suivent la date du PV de clôture de la sélection.

PASSAGE DU NIVEAU C VERS LE NIVEAU B

La sélection se compose d'une épreuve générale et d'une épreuve particulière, toutes deux éliminatoires.

Malgré nos questions, l'Autorité ne nous a pas encore donné d'information complémentaire au sujet de l'épreuve particulière.

Le lauréat de cette sélection doit se voir offrir une fonction au niveau supérieur dans les 18 mois qui suivent la date du PV de clôture de la sélection.

PASSAGE DES NIVEAUX B ET C VERS LA CLASSE A1

La sélection se compose de 3 séries d'épreuves_ :

- 1._fonctionnement au niveau A1 (épreuve de type bac à courrier Selor),
- 2._l'évaluation de l'acquisition de connaissances : suivre quatre cours d'au moins 4 crédits ECTS d'un programme de master dans une université ou une haute école de leur choix. L'un de ceux-ci doit porter sur le droit, l'économie ou les finances publiques et les trois autres sont au choix, en concertation avec le directeur P&O. Lorsque les cours sont terminés, les candidats passent 4 tests afin d'évaluer s'ils maîtrisent les connaissances acquises. Attention car ces tests ne sont pas assurés par Selor, mais par l'université ou la haute école, ou éventuellement par le service public lui-même.
- 3._Un test spécifique à la fonction: le plus souvent

sous la forme d'une mise en situation lors d'une interview.

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention «_excellent_» ou «_répond aux attentes_», sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. Ils peuvent aussi répondre à une offre d'une autre organisation fédérale. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

PASSAGE DU NIVEAU B (EXPERT FISCAL OU EXPERT FINANCIER ET ADMINISTRATIF-GRADE SUPPRIMÉ) VERS LA CLASSE A2, EXCLUSIVEMENT AU SEIN DES ADMINISTRATIONS FISCALES.

Cette épreuve est spécifique au SPF Finances, elle se compose de 3 séries d'épreuves_:

- 1._fonctionnement au niveau A (épreuve de type bac à courrier Selor),
- 2._Une série de 4 brevets organisés en interne : 2 génériques («_droit des sociétés_» et «_principes de droit_») et 2 techniques propres à chaque administration_:

Administration Générale	Brevet 3	Brevet 4
Perception & Recouvrement	Recouvrement à charge des personnes physiques	Recouvrement à charge des entreprises et ASBL
Documentation Patrimoniale		
Sécurité Juridique	Etude approfondie du droit civil	Les sûretés et les prescriptions
Services Patrimoniaux		Les services patrimoniaux
Mesures et Evaluations	Réglementation géomètre-expert	Evaluations
Fiscalité +HSI	Procédure	Impôt des personnes physiques
		TVA
		Impôt des sociétés
Douanes et Accises	Douanes et accises	Contentieux et Recouvrement

3._Un test spécifique à la fonction (le plus souvent sous la forme d'une mise en situation lors d'une interview)

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention«_excellent_» ou «_répond aux attentes_», sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

PASSAGE DE LA CLASSE A1 À LA CLASSE A2

Cette procédure comporte des épreuves communes avec la précédente. Les candidats appartenant déjà au niveau A, la première étape n'est pas nécessaire pour eux. Ensuite, ce sont uniquement les 2 brevets techniques qu'il faut présenter, l'article 35 du règlement organique indique que les épreuves de qualification professionnelles sont au nombre de 2 dans ce cas : ces deux épreuves ont trait à des domaines qui ont un lien avec les missions des administrations générales fiscales, et sont identiques à celles prévues pour l'accession.

1. Une série de 2 brevets techniques propres à chaque administratin et organisés en interne (voir tableau ci-dessous).

Les lauréats, à condition d'avoir conservé la mention «_excellent_» ou «_répond aux attentes_», sont appelés selon l'ordre de leur classement dans les emplois vacants de leur organisation. La durée de validité de la réussite est de 2 ans.

Attention, pour certaines fonctions en A2 pour lesquelles la détention des brevets n'est pas une

exigence, il existe une autre procédure, sans sélection comparative, par promotion interne. Il faut donc être attentif au profil de fonction demandé lorsque l'on postule un emploi via job@fin.

ACCESSION AUX CLASSES A3 À A5

Ces accessions se font par promotion interne, les exigences de profil devant être détaillées dans la

vacance de poste. Dans certains cas, les lauréats des brevets A2 pourront être dispensés d'un éventuel test évaluant les compétences techniques et génériques.

ORGANISATION PRATIQUE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES

Les épreuves d'accèsion aux niveaux B et C : l'Académie ne nous a pas communiqué de date.

La sélection comparative pour l'accèsion en A1 (soit une épreuve orale) devrait être organisée pour la première fois au 2ème semestre 2015.

Le brevet 3 du parcours interne devrait avoir lieu en septembre-octobre 2015, les cours se donneraient d'avril à juin.

Le brevet 4 du parcours interne devrait avoir lieu en janvier 2016 au plus tard, les cours se donneraient d'octobre à décembre 2015.

Les sélections comparatives du parcours interne ne

devraient donc pas commencer avant le 1er semestre 2016.

ATTENTION AU GEL DES RECRUTEMENTS ET AU PLAN DE PERSONNEL

L'Autorité a également précisé que le gel des recrutements a un impact direct sur les promotions_: il n'y a pas de promotion ni d'accèsion possible tant que ce gel est maintenu.

De plus, il faut que des fonctions adaptées soient prévues au plan de personnel afin de permettre aux lauréats de valoriser la réussite de leur sélection.

La CGSP a fait part de son inquiétude pour l'avenir_: le manque d'information en ce qui concerne l'organisation de l'accèsion aux niveaux C et B et le flou en ce qui concerne les postes vacants ne sont pas de nature à encourager le personnel.

LES ALTERNATIVES EXISTENT, FAISONS LES CONNAÎTRE LE 22 AVRIL

Exigeons :

- la fin de la remise en cause de la méthode de calcul de la pension publique, toucher aux pensions publiques est le moyen d'empêcher la revalorisation nécessaire des pensions légales du privé
- le renforcement de la pension légale comme seule alternative au développement du 2ème pilier et à la financiarisation des pensions
- la suppression du système de pensions à points qui fait des pensions (et donc des pensionnés) une variable d'ajustement budgétaire
- le maintien des possibilités de départ anticipé selon les conditions actuelles
- le renforcement de l'emploi public statutaire afin d'accroître et garantir les services à la population

Exigeons

- un plan ambitieux de développement des services publics afin de satisfaire les besoins de la population

Exigeons

- une fiscalité réellement plus juste permettant aux pouvoirs publics d'effectuer leurs missions et de développer les services publics via
- un renforcement de la progressivité de l'impôt au travers d'une globalisation des revenus et l'instauration de tranches supplémentaires faisant contribuer les couches les plus aisées de la population
- la suppression des intérêts notionnels, véritable cadeau au patronat qui n'a jamais créé le moindre emploi
- l'instauration d'une contribution exceptionnelle de crise sur le patrimoine mobilier (sauf comptes-épargne) et immobilier des contribuables belges
- une véritable lutte contre la fraude fiscale

Exigeons

- le maintien intégral du mécanisme d'indexation automatique des salaires

Exigeons

- un audit citoyen de la dette publique afin de déterminer les parties de la dette qui sont illégitimes ou illégales

Neus disons stop à l'appauvrissement généralisé du monde du travail

Arrêtons l'hémorragie !

Les gouvernements veulent notre mort

Grève générale dans les services publics

MERCREDI 22 AVRIL 2015

Prenez votre avenir en main !

Participez

Défendez vos droits

Opposez-vous!

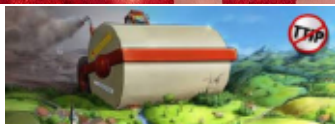
Pour les modalités pratiques, contactez vos régionales intersectorielles ou vos secteurs

Si vous n'êtes pas convaincus tournez la page ↗

CGSP
FGTB Services Publics
Ensemble, on est plus forts

Edit. Resp. Michel Meyer - Président CGSP - Place Fontainas, 9/11-1000 BRUXELLES

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



18 AVRIL : JOURNÉE MONDIALE D'ACTION
CONTRE LES TRAITÉS DE LIBRE ÉCHANGE !
CGSP FLASH INFO FINANCES - Mars 2015 - Erratum - PAGE 3

ADRESSES DE CONTACT CGSP

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Roland Vansaingele, tél. 02 508 58 65

e-mail : roland.vansaingele@cgspacod.be

PRÉSIDENT

Aimé Truyens, tél. 0257 51 985

e-mail : aime.truyens@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRB)

Valérie Demeulemeester, tél. 0473 75 27 43

e-mail : valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRW)

Marie-Claire Holsbeke, tél. 0496 02 35 84

e-mail : marieclaire.holsbeke@gmail.com

Déléguée dispensée

Anne-Françoise Ensay, tél. 0479 77 13 02

e-mail : anne-francoise.ensay@cgspacod.be

DÉLÉGUÉ POUR LES GERMANOPHONES

José Nicolaye, tél. 087 88 00 55

e-mail : jose.nicolaye@cgspacod.be



Adhérez à la CGSP AMiO Finances

Compléter le talon ci-dessous et donnez-le à votre délégué ou renvoyez-le à

CGSP AMiO Finances

Place Fontainas 9-11

1000 Bruxelles

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. :

GSM :

eMail :@minfin.fed.be

eMail privé :

CONTACTS POUR NOS RÉGIONALES

Bruxelles : **Valérie Demeulemeester**, tél. 0473 752743 - valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

Centre : **Jean-Marc Lauwers**, tél. 0257 57341 - jeanmarc.lauwers@minfin.fed.be

Charleroi : **Luc Vander Weyden**, tél. 071 797111 - luc.vanderweyden@cgsp.be

Hainaut occidental : **Pierre Wattier**, tél. 0257 77205 - pierre.wattier@minfin.fed.be

Huy : **Jean-Marie Lizin**, tél. 0257 71626 - jean-marie.lizin@minfin.fed.be

Liège : **Guy de Lannois**, tél. 0257 59038 - guy.delannois@minfin.fed.be

Luxembourg : **Laurence Mazzocco**, tél. 0257 70425 - laurence.mazzocco@minfin.fed.be

Mons : **Jean-Claude Vanderstraeten**, tél. 0488 588090 - cgsp.amio.fin.mons@gmail.com

Namur : **Claude Mengeot**, tél. 0257 54496 - claude.mengeot@minfin.fed.be

Verviers : **Philippe Lange**, tél. 0257 76502 - philippe.lange@minfin.fed.be

Welkenraedt : **José Nicolaye**, tél. 087 88 00 55 - jose.nicolaye@cgsp.be

QUI LUTTE PEUT PERDRE, QUI NE LUTTE PAS A DÉJÀ PERDU !

Editeur responsable : Roland Vansaingele - CGSP AMiO - Place Fontainas 9-11 - 1000 Bruxelles